

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 18 août 2022

SÉCHERESSE

Le préfet maintient les restrictions de l'eau en Moselle et renforce les contrôles

Les quelques pluies du week-end n'ont pas durablement renforcé les débits des cours d'eau du département qui poursuivent leur chute entamée depuis plusieurs semaines dans tout le département. La ressource en eau se raréfie progressivement. Les niveaux des cours d'eau et la sécheresse des sols sont à un niveau bas historique mais aucune rupture d'alimentation en eau potable n'est toutefois à déplorer. Météo France annonce quelques pluies sur les prochains jours mais qui ne devraient pas être significatives.

Dans cette situation et après consultation du comité de la ressource en eau, le préfet de la Moselle a décidé de maintenir les mesures de restriction d'usage de l'eau en place dans tout le département, à savoir :

- Les zones de gestion « Moselle aval, Orne, Nieds et Seille » et « Moselle amont et Meurthe » restent en alerte renforcée
- Les zones de gestion « Sarre » et « Lauter/Zauer/Moder » restent en alerte

La situation est réévaluée à un rythme hebdomadaire et les mesures pourront être renforcées si la dégradation se poursuit.

Principales restrictions d'usage de l'eau en place

- Interdiction de remplir les piscines privées
- Interdiction de laver son véhicule à titre privé à domicile
- Interdiction de laver les façades, les toitures et les terrasses
- Interdiction d'arroser les cultures, les espaces verts, les jardins ainsi que les terrains de sport entre 11h et 18h (situation d'alerte) et entre 8h et 20h (situation d'alerte renforcée)
- Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8h à 20h (alerte) et limitation stricte de l'arosage aux greens et départs (alerte renforcée)
- Interdiction d'arroser les massifs fleuris entre 11h et 18h (alerte) et interdiction totale d'arrosage (alerte renforcée)
- Interdiction de vidanger et de remplir les plans d'eau
- Interdiction de réaliser des travaux en cours d'eau
- Mise en place de mesures individuelles pour les industriels
- Regroupement des bateaux dans les écluses
- Arrêt des centrales hydroélectriques sur la rivière Moselle
- La baignade est fermée dans certains sites du fait de la prolifération de cyanobactéries

Depuis mi-juillet, une centaine de points de contrôles ont été réalisés dans tout le département par l'office français de la biodiversité et les services de l'Etat. Ils ont ciblé les industries, des sites de loisirs et sportifs, les collectivités locales et les particuliers.

Environ 10% des contrôles ont révélé une infraction. Elles concernaient les collectivités locales (arrosage d'espaces verts, de massifs fleuris et de terrains de sport) et des particuliers (lavage de

voiture et arrosage de jardin). Après une phase de pédagogie et de rappel à la loi, les contrevenants font désormais l'objet de sanctions systématiques.

Plus d'informations : www.moselle.gouv.fr www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr www.facebook.com/Prefetmoselle www.twitter.com/Prefet57

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07 Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : <u>pref-communication@moselle.gouv.fr</u> 9, place de la préfecture – 57 034 Metz